



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 7 FEVRIER 2022

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00

Convoqué le : 31/01/2022

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Michèle BONIN

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Adrien DONZET,
Dorothee BÖLLING, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN

Excusés : Sylvie BAJOLET, Jérôme PLANTEVIN, Louis MEGE, Emile MALLET

Procurations :

Jérôme PLANTEVIN a donné pouvoir à Adrien DONZET.

Avant d'aborder l'ordre du jour et suite au dernier Conseil Municipal, le Maire a demandé à Vincent Raymond du CENRA de venir en début de séance pour répondre aux questions des Conseillers concernant la mise en place (ou non) du droit de préemption sur les parcelles non cultivables situées dans le périmètre de l'ENS. Celui-ci, après avoir confirmé l'insistance des services départementaux pour la mise en place de ce droit, donne les précisions suivantes :

- Ce droit de préemption donne priorité d'achat à la Commune en cas de « vente onéreuse » d'une ou plusieurs parcelles. Les successions ne sont donc pas concernées.
- Le droit de préemption n'est pas un droit d'expropriation. Il ne s'exerce que si le propriétaire décide de vendre.
- Après consultation de différents services (Chambre d'Agriculture, SAFER, DDT, etc.) les parcelles dites cultivables ne seront pas concernées.
- Le Département s'engage à aider financièrement la Commune pour l'acquisition

Après avoir répondu à des questions, il conclue en disant que, pour lui, il serait bon que ce droit de préemption soit mis en place.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16/12/2021

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion du 16/12/2021 est adopté à l'unanimité.



1- DELIBERATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE RENOVATION DU CŒUR DU VILLAGE

Le Maire relie une délibération qui avait été prise au cours du Conseil du 08/10/2018 au cours duquel le BET CEREG avait été retenu, à l'unanimité, pour sa proposition d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation du cœur du village pour une somme de 6.5 % du montant hors taxe des travaux réalisés. Aujourd'hui, le BET confirme ce taux et, sur la base de 500000 € de travaux HT, le montant de sa prestation est donc de 32500 € HT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que le Maire confirme à CEREG le montant de sa mission.

2 – DELIBERATION POUR ENCAISSER UN CHEQUE DE 450 €

Suite à l'animation « pierres sèches » réalisée en Septembre dernier autour de la « Petite Fontaine », le Comité des Fêtes fait un don de 450 € à la Commune conformément au budget prévisionnel établi pour cette opération. La récupération de cette somme ajoutée à la subvention départementale permet à la Commune de faire une opération blanche sur cette animation. Le Maire rappelle que « ce chantier » a eu un vif succès en 2021 et qu'une nouvelle demande de subvention a été faite pour 2022

3 – POINT SUR LA RENOVATION DU CŒUR DU VILLAGE

Suite à la diffusion d'un document préparé avec Adrien et Ernst, le Maire indique avoir eu plusieurs réponses intéressantes qui ont été transmises à Mr Allègre. Celui-ci doit en faire une synthèse et, dans ce but, il a prévu de venir à Villeperdrix le 18 Février prochain pour caler sur site certains détails. Il propose également de revenir Vendredi 25 Février pour présenter son travail à l'ensemble des personnes qui ont bien voulu participer à la mise au point de ce projet. Cette date ainsi que l'heure seront confirmées dans les prochains jours. Il faut donc considérer que cette présentation mettra un terme à la période de préparation, Mr Allègre devant remettre son dossier au BET CEREG dès la semaine suivante.

4 – POINT SUR LE PROJET « HABITAT DAUPHINOIS »

Le Maire indique qu'il a participé à une rencontre entre Mr D'Unienville, chargé de mission à Habitat Dauphinois, et Mr Ludovic Plantevin propriétaire du terrain sur lequel le projet a été établi. Mr D'Unienville, après avoir présenté le projet, a fait des propositions financières sur la partie nécessaire à la construction des 5 logements puis à proposer à Mr Plantevin de déposer un permis d'aménager sur l'ensemble de la zone constructible de son terrain, ce qui lui permettrait d'avoir à la vente de lots prêts à construire. Après un échange sur ses propositions, Mr D'Unienville a indiqué qu'il les confirmerait par écrit dans les prochains jours afin de poursuivre la négociation avec des bases précises.



5 – POINT SUR LA DECI

Le Maire rappelle que, pour pouvoir répondre aux obligations liées à ce nouveau règlement départemental DECI, la Commune a adhéré à un groupement de commande mutualisé conduit par la CcBDP afin de sélectionner un bureau d'études. Le Cabinet CEREG retenu pour cette mission vient de faire connaître ses premières analyses. Devant les sommes « astronomiques » nécessaires à chaque Commune pour mettre en œuvre sur le terrain les réserves d'eau, leur alimentation, leur accès, les nouveaux PI, etc., celui-ci propose de faire une première tranche de travaux pour défendre règlementairement les parties agglomérées de nos villages. Pour le village de Villeperdrix il s'agit de créer un réseau sous pression « spécifique incendie », relié au réservoir de 500 m³ de l'ASA ainsi que l'installation de 3 PI, travaux estimés par à 53245 € HT. L'Etat s'est engagé à financer ces premiers travaux à hauteur de 80 % pour des demandes déposées avant le 28 février 2022. Le Maire propose donc de déposer un dossier et, s'il est retenu, on devra commencer les travaux au plus tard en 2024 et les finir au bout de 4 ans ce qui n'impactera pas le budget 2022. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Le Maire précise enfin que l'étude est désormais prise en charge à 80 % par le Département et non plus par l'Etat comme prévu initialement.

6 – ECLAIRAGE PUBLIC

Le SDED vient de nous annoncer une augmentation de 71 % du prix de l'électricité en 2022. Il devient donc nécessaire de réfléchir à limiter la consommation notamment en réduisant le temps d'éclairage de façon adaptée. Plusieurs solutions sont envisagées notamment de ne pas relancer l'éclairage le matin et peut être d'éteindre plus tôt le soir. Après discussion, le Maire propose de faire une étude par saison afin de prendre une décision lors du prochain Conseil.

5 – BUDGET 2022

Le Maire propose à la commission « finances » de se retrouver en Mairie le 17 Février prochain à 14 h 30 pour établir une première approche du budget 2022. Le Maire rappelle qu'il va falloir intégrer cette année les travaux de rénovation du cœur du village soit 100000 € de reste à charge pour la Commune et 100000 € de TVA récupérables dans deux ans. Il sera donc nécessaire de faire deux emprunts : un à court terme (24 mois maxi) pour la TVA et un autre dont le montant et la durée restent à déterminer. Notre projet finalisé sera transmis à Mr Canovas de la DDFIP pour qu'il nous fasse part de ses remarques avant un vote définitif fin Mars.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- **Article paru dans la Tribune** : Suite à un article paru dans le journal hebdomadaire « La Tribune » concernant une éventuelles polémique locale liée à la mise en place par la



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

Mairie d'une main courante centrale dans la « Montée des Marches de Pierre » ou il était écrit que l'ASPDA soutenait cette polémique, le Maire a demandé des éclaircissements à Mme Franck, Présidente de cette association. Celle-ci a aussitôt réagi en indiquant via un mail adressé à la Mairie que, ni elle ni son association, n'avait de remarques à faire sur cette installation bien au contraire.

- **Elections présidentielle et législatives** : Le Maire précise que l'élection présidentielle est fixée aux 10 et 24 Avril prochains et les élections législatives aux 12 et 19 Juin. Il demande aux Conseillers de se rendre disponibles aux dates précitées afin d'assurer les permanences au bureau de vote.
- **Carrefour RD 94 / RD 570** : Suite à des remarques fondées de plusieurs habitants de la Commune, le Maire a demandé aux services techniques du Département d'enlever au moins deux quilles coté Rémuzat afin de ne pas être obligé d'insérer la voix montante de façon perpendiculaire. Il souhaite également que des bandes rugueuses soient à nouveau mises en place pour forcer les véhicules à ralentir. Coté Nyons, le marquage doit être repris afin de nous permettre d'implanter nos abribus à 4 mètres du bord de chaussée comme le demande le règlement départemental.
- **Raccordement électrique** : Anouck Valois et Bernard Ducros rencontrent des problèmes avec ENEDIS pour le raccordement électrique de leurs projets au Pré du Jas. Le Maire va essayer de faire avancer les dossiers.
- **ENS** : Ernst précise qu'une opération de coupe de pins noirs est organisée le 5 mars prochain sous l'égide du CENRA. Vincent Raymond sera sur site la veille afin de revoir l'implantation d'un parking à Léoux et la mise en place de la table et du banc fournis en 2021 par le CENRA.
- **Ernst indique** qu'un groupe d'habitants de Villeperdrix réfléchit sur la crise climatique et qu'il fera dans les prochaines semaines des propositions au Conseil Municipal dans le but de mettre en œuvre localement des mesures simples de prévention.

La séance est levée à 19 heures 45